no. 67



# OEUVRES COMPLETTES DE LOUIS DE SAINT-SIMON,

DUC ET PAIR DE FRANCE, CHEVALIER DES ORDRES DU ROI &c. &c.

*Pour servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV, de la Régence du duc d'Orléans, et de Louis XV.*

*Avec des Notes, des Explications, et des Additions à la fin de chaque Volume, extraites des correspondances et des porte-feuilles de l'auteur, et de plusieurs princes et seigneurs ses contemporains,*

Treize Volumes *in*-8°. avec le Portrait de l'auteur.

*Précédés d'une Histoire de ce qu'a fait le gouvernement françois pour empêcher, arrêter et saisir, avant la révolution de 1789, les Oeuvres de ce Seigneur que nous publions.*


*A Strasbourg,* chez TREUTTEL, libraire,

& se trouve *à Paris* chez ONFROY, rue St. Victor. N*ro*. 11.

*Prix 39 livres brochés, et franc de port en province 45 liv.*

On en a tiré 25 Exemplaires sur *papier vélin*, prix 84 livres.


---

## *PRÉFACE DE L'OUVRAGE.*

LE récit naïf de tout ce que le ministère de France a fait avant la révolution de 1789 pour SAISIR & ARRÊTER, (selon ses admirables expressions) les *Oeuvres du duc de Saint-Simon*, est le plus beau privilège, & l'approbation la plus éclatante dont les éditeurs puissent se flatter.

En effet, tout le monde avoue que le gouvernement françois, tel qu'il étoit encore en 1788, méritoit que la nation exerçât sur lui ses vengeances & rétablit un autre ordre de choses.

Mais peu de personnes savent & le roi lui-même ignoroit, que les ministres portoient l'effronterie jusqu'à supprimer & anéantir les monumens de l'histoire de France.

Et lorsque cette suppression étoit impossible, lorsque des patriotes se réfugioient chez l'étranger, pour s'y occuper sous la protection de la liberté, de la publication des ouvrages & des histoires patriotiques, incontinent les ministres parloient d'ARRÊTER & de SAISIR l'ouvrage de la liberté & du patriotisme, si l'auteur étoit mort ou s'il avoit échappé à l'emprisonnement.

Les ŒUVRES DU DUC DE SAINT-SIMON dont l'administration françoise connoissoit l'originalité, le piquant & le patriotisme étoient du nombre des manuscrits qu'il étoit de ses intérêts d'ARRÊTER & de SAISIR. Ecoutons ce que dit de cet ouvrage l'auteur des Mémoires du Maréchal de Richelieu Tom. I. pag. 63. „ En 1784 un homme de lettres „ publia quelques anecdotes des Mémoires de St. Simon, „ ouvrage étonnant par la hardiesse de ses récits & de ses „ tableaux; mais la liberté étoit encore si timide, que „ l'auteur ne laissa paroître dans ses *Pièces intéressantes & peu connues*, que des anecdotes décousues, extraites „ de ces fameux mémoires.

„ En 1786, la liberté des esprits ayant fait quelques „ progrès, on publia *la Galerie de l'ancienne Cour*; ici les Mé„ moires de Saint-Simon qui n'étoient que des embrions, „ prennent des formes & de l'accroissement; mais l'auteur „ original étoit encore caché, il ne paroissoit pas sous son „ propre nom. Le ministère ne vouloit pas qu'on intitulât „ le Livre, *Mémoires de Saint Simon*; & le censeur im„ pitoyable, exerçant sévèrement son empire sur l'ouvrage „ réduit & morcelé, n'en laissa voir que le squelette „ au public.

„ En 1788, la liberté fit encore quelques progrès, il fut „ permis aux mémoires de paroître avec leur nom propre; „ mais comme ils étoient vrais & piquans, on nomma un „ censeur, qui demanda lui-même d'être renforcé de quatre „ Seigneurs de la Cour, qui réduisirent sept volumes in-4. „ en trois chétifs in-8. qu'on osa intituler, *Mémoires de Saint-Simon*: ainsi l'autorité ministérielle appelloit à son se„ cours l'esprit des courtisans pour étouffer la voix de „ l'histoire, même cent ans après les événemens, car il y „ a près d'un siècle que l'auteur écrivoit.

„ En 1789, au mois de Mai, le ministère voit des États„ Généraux s'ouvrir; il voit toute la France demander „ à grands cris la liberté de la presse, il permet de publier

„ quelques autres anecdotes où les Mémoires de St. Simon
„ sont encore tronqués.

Mais ces Seigneurs de la Cour dont je viens de parler, devenus censeurs de l'ouvrage, juges par conséquent de la vérité ou de la fausseté des faits relatifs à leurs ayeux, à leurs parens, mutilèrent tellement ces beaux mémoires qu'il en est résulté un recueil informe d'anecdotes décousues, sans liaison, & même sans ordre de dates: mais, telle étoit encore la pusillanimité & servitude des censeurs, des historiens, des Courtisans, des Princes même, qu'il n'étoit permis d'écrire l'histoire que de l'aveu des *visirs*; on ne pouvoit même en raconter les anecdotes qu'avec sagesse & circonspection.

La liberté de penser & d'écrire faisant quelques progrès en France, nous publiames dans ce temps-là dans un journal françois fort connu, qu'on préparoit l'édition originale des Oeuvres de St. Simon, ce qui fit entrer en convulsion Monsieur le garde des sceaux de ce temps-là, qui en beaux & bons termes parla de *saisir* & d'*arrêter* & fit écrire la lettre qui suit, à l'honnête journaliste, qui avoit osé parler de notre édition.

LETTRE DU DIRECTEUR DE LA LIBRAIRIE DE FRANCE, *portant, qu'on va* arrêter, *& puis* saisir *la présente édition des Oeuvres du duc de Saint-Simon.*

„ Le deux de ce mois, Monsieur, vous avez annoncé
„ par un article détaillé, *les Mémoires complets, ou Oeu-*
„ *vres de M. le Duc de Saint-Simon, en* 13 *volumes in-8vo.,*
„ *qui vont bientôt paroître, & qui contiendront tout ce*
„ *qui a été retranché de l'Edition en* 3 *vol. in-8vo. imprimés*
„ *chez Mossy à Marseille, &c.* Je vous prie de M'IN-
„ DIQUER LES RAISONS qui vous ont engagé à donner au
„ public un AVIS SEMBLABLE : Les Oeuvres de M. le
„ Duc de Saint-Simon, ne sont point permises en France:
„ il y a tout lieu de présumer, qu'ELLES NE LE SERONT
„ JAMAIS, du moins de la manière, que désigne l'avis
„ ci-dessus. Il y a même déjà DES ORDRES DONNÉS,
„ POUR ARRÊTER ET SAISIR ce qui viendroit à en en-
„ trer en France. Comment donc avez-vous pu PRENDRE
„ SUR VOUS, de publier une chose sans fondement, &
„ CONTRARIER les justes intentions de l'administration?
„ Il y a en ceci une méprise que je ne comprends pas,
„ & un mal qu'il faut réparer (*).

Cependant le ministère françois, après avoir ainsi déterminé l'ARRÊT & la SAISIE de notre édition, trafiquoit d'une autre manière, pour donner un supplément aux mémoires du duc de Saint-Simon, qu'il n'avoit laissé publier qu'en trois chétifs volumes: il parut rougir d'avoir scandaleusement réduit à ce nombre un ouvrage que le Duc avoit composé en treize. Le public fut donc gratifié d'un supplément ministériel: ouvrons cet ouvrage, & nous verrons que si on avoit déjà soustrait dix volumes aux regards du public, l'éditeur se permettoit encore des notes & des additions plaisantes. Ecoutons-en une seule tirée du Tome I. du supplément, page 24, elle parle de l'inquisition secrète, exercée au bureau de la poste, où se faisoit le *décachetage*, terme barbare & inconnu des honnêtes gens, qui exprime l'art perfide qu'on avoit si bien perfectionné au bureau de la poste.

“ Si dans l'ouverture des lettres, dit l'éditeur des mi-
„ nistres, il y a quelque inconvénient à craindre pour
„ les particuliers, il en résulte, que les personnes mal-
„ intentionnées sont découvertes, ou qu'elles cherchent
„ des voies plus détournées, pour parvenir à leur but,
„ ce qui met des entraves à l'espionage, & le rend plus
„ difficile, & c'est toujours un bien. „

Ainsi le gouvernement françois avoit fait tout ce qu'il avoit pu, pour étouffer le présent ouvrage: soit en opposant son édition en sept volumes, pour empêcher notre édition en treize; soit en supprimant ce que le Duc de Saint-Simon avoit laissé de plus piquant & de plus vrai; soit en ordonnant une édition déshonorée par des notes scandaleuses, & voilà comment sous le despotisme on écrivoit l'histoire: on ne reconnoit là ni la marche des honnêtes gens, ni celle des bons François, & quoique tout cela se soit fait sous le regne de Louis XVI, on n'y reconnoit, ni sa sévère probité, ni son amour de la vérité, que tous les siècles & tous les peuples seront obligés de reconnoitre & de louer, & qui fut si étrangement trompé par ceux qui l'entourèrent. L'édition que nous publions outre le mérite d'être l'ouvrage de la liberté, & l'un des fruits de la révolution, doit avoir celui de renfermer une foule d'anecdotes, que le Duc de Saint-Simon ne connut pas.

Nous avons rempli les lacunes de ses mémoires en enrichissant l'édition de pièces originales qui expliquent des choses confuses, en étendent de trop concises, modifient des récits trop forts, & confirment des choses douteuses, ou rectifient des anecdotes, qui avoient besoin de quelques corrections. Tantôt c'est Louis XIV qui parle, tantôt ses courtisans; mais on n'entend presque jamais que des contemporains du Duc de Saint-Simon, des témoins des événemens, des Villars, des Polignac, des Colbert & autres personnes de ce tems-là, & de la même importance. Ensorte que nos lecteurs seront satisfaits de voir la plupart des faits, apperçus & traités par différens contemporains; & des pièces originales précieuses, qui n'avoient pas encore vu le jour.

Les 13 volumes contiennent 1) les *Mémoires d'Etat et militaires du règne de Louis XIV.* 2) Les *Mémoires secrets de la régence de Philippe d'Orléans pendant la minorité du roi Louis XV.*, 3) L'*Histoire des hommes illustres des règnes de Louis XIV et de Louis XV jusqu'à la mort du duc de Saint-Simon*, et 4) les *Mémoires du duc de St. Simon relatifs au droit public de la France &c.*

Ils sont imprimés sur beau papier en caractères imités de Baskerville de la fonderie de Jacob son élève.

(*) L'original de cette lettre se trouve entre les mains du libraire éditeur à Strasbourg.





France. Son histoire des Déprédations depuis Louis 14

Paris le 18 May ~~Avril~~ 1791.

MONSIEUR,

JE *vais mettre en vente* Demain *un ouvrage infiniment curieux et attendu depuis long-tems, intitulé:*

OEUVRES COMPLETTES DU DUC DE SAINT-SIMON, pour servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV, de la Régence du Duc d'Orléans, et de Louis XV. 13 vol. in-8. avec le Portrait de l'Auteur.

*Nous n'avons point encore d'ouvrage sur l'Histoire de France, et sur-tout sur ces trois règnes si remarquables par leur faste, leur despotisme et les événemens qu'ils ont produits, qui soit écrit avec tant de vérité et de courage. C'est à la révolution que le public devra la publication de celui-ci; sans elle jamais il n'auroit pu paroître en France, pas même peut-être dans l'étranger, tant le gouvernement a paru intéressé à y mettre obstacle, tant il savoit atteindre de loin tout ce qui pouvoit contrarier ses perfides intentions. Je vous en envoye ci-joint la préface en forme de Prospectus, je vous prie de la lire avec attention, vous y verrez les 7 volumes publiés, il y a 2 à 3 ans, sous le titre de* MÉMOIRES DU DUC DE SAINT-SIMON, *appréciés à leur juste valeur. Le prix de la véritable édition en 13 vol. in-8., est de 39 liv.*

*Je profite de cette occasion pour vous annoncer une nouvelle édition originale des*

*OEUVRES POSTHUMES DU ROI DE PRUSSE, en 16 vol.in-8°. prix 32 liv.*

*dans laquelle on a rétabli tous les passages supprimés ou altérés par l'ancien ministère. Accoutumé à porter sa plume destructrice sur tous les ouvrages hardis, le gouvernement pouvoit-il faire grâce à celui d'un Roi, qui, d'un œil perçant regardoit dans les cabinets des ministres et des maîtresses, et dévoiloit librement en écrivant l'Histoire, les fautes et les intrigues qui ont opéré les plus grands événemens du siècle. Son commerce intime avec* VOLTAIRE *rendit ses principes développés dans ses Poésies et sa Correspondance aussi suspects à l'ancien gouvernement que ceux de ce grand philosophe; cependant il n'osoit empêcher la vente de l'ouvrage, mais avant de la permettre, il ordonna des cartons, ce qui lui parut le moyen le plus propre d'en arrêter le succès. Aujourd'hui que la philosophie l'emporte sur l'intolérance et la superstition, la liberté sur le despotisme, les* Oeuvres de Frédéric II *si dignes de figurer à côté de celles*

*de* Voltaire , *se vendront, telles qu'il les a écrites, et auront tout le succès mérité. Les fraix du manuscrit payés par la première édition, permettant à l'éditeur de vendre la seconde à un prix égal ou au-dessous de celui des contrefaçons vicieuses qui circulent dans le royaume, l'édition originale mérite à tous égards la préférence.*

*Cet avis ne sauroit être indifférent au public éclairé qui, retenu d'une part par les lacunes de la premiere édition originale, et de l'autre par les défauts innombrables et les infidélités grossieres des contrefaçons, a suspendu son choix et desire depuis longtems une édition complette, authentique et bien imprimée de ce précieux ouvrage.*

*Les personnes qui ont acquis la premiere édition avec les cartons ministeriels peuvent faire retirer les feuillets supprimés chez le même libraire; on les leur délivrera gratis.*

*Je viens de publier quelques autres nouveautés, dont vous recevrez le Catalogue avec le Prospectus ci-joint; veuillez y faire votre choix et me l'indiquer.*

*J'ai l'honneur d'être,*

MONSIEUR

*Votre très-humble et obéissant*
*Serviteur*

Onfroy
Libraire rue St Victor
No 90




Newberry Library Chicago